

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°35/CADEMA/2019 du 25/05/2019

Nombre		L'an deux-mille-dix-neuf le vingt-cinq mai, le Conseil Communautaire de la Commune de Dembèni/Mamoudzou était assemblé en session ordinaire , au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Mohamed MAJANI .
de Conseillers en exercice :	40	
de Présents :	18	
de Votants :	19	Étaient présents : 18
Dont vote par procuration :	01	Bacar ACHIRAFFI-MADI, Stanlafi AMED ABDOU, Zainaba ALI, Salim BOINAIDI, Chamssidine BOURHANE, Houlam CHAMSSIDINE, Sohibou HAMADA, Soibahadine HAMIDOU, Abdallah HASSANI, Ambdi Hamada JOUWAWOU, Mohamed MAJANI, Souyifoudine, Hidaya MLINDRE, Mohamed MOINDJIE, Toiyfia OUMARI, Mariam SAID, Ali SAID, Said Ali TOILIBOU
Abstention :	0	
Contre.	0	

OBJET :
PROJET DE
TERRITOIRE

Étaient Absents: 22

Rassimia ABDOU, Zaoudjati ASSOUMANI, Kassim BACAR, Samir BOUDRA M'MADI, Anrafati CHARIA, Sufa CHARIFOU, Baraka HARIBOU, Machehi HASSANI, Moïna-Fatima IBRAHIM, Said Kathan IDAROSSI, Fardat JEAN JACQUES, Raïze MALIKI, Inayat MDAHOMA, Sarah MOUHOSSOUNE, Onkacha RADJABOU, Maoulida SAID OILI, Inaya SALIMINI, Amina SARMAN, Nadjayedine SIDI, Hamada SOLA, Ambdilwahedou SOUMAILA

Procurations : 01
Zaina ASSANI

NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affichée à la porte de la mairie le 03/06/2019 que la convocation avait été faite le 18/05/2019.

Lors de la séance, et conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Communautaire ; **Monsieur Chamsidine BOURHANE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/17 602 du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération de Dembeni-Mamoudzou ;

VU la délibération n°01/CADEMA/2016 du 09/01/2016 portant élection du président de la communauté d'Agglomération Dembeni/Mamoudzou, M. Mohamed MAJANI ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou (CADEMA),

VU la délibération n° 06/2017 du Conseil Communautaire de la CADEMA en date du 10 janvier 2017 portant approbation de la démarche du Projet de Territoire ;

VU la délibération n° 18/2018 du Conseil Communautaire de la CADEMA en date du 26 mai 2018 portant approbation de la méthodologie d'élaboration du Projet de Territoire,

VU le cahier n°1 intitulé « Les acteurs du territoire s'expriment » ;

VU le cahier n°2 intitulé « Le diagnostic partagé » ;

VU le cahier n°3 intitulé « Le plan d'actions » ;



Le Président.



Considérant les différents comités techniques et de pilotage qui ont eu lieu sur l'année 2018 et 2019,

Considérant les cinq ateliers participatifs qui se sont déroulés les 1^{er}, 3 et 4 décembre 2018,

Considérant les réunions avec les Conseils municipaux de Dembeni et de Mamoudzou qui ont eu lieu les 29 et 30 janvier 2021,

Considérant les réunions du Conseil de développement qui se sont tenues les 31 octobre 2018 et le 2 février 2019,

Considérant les réunions avec les partenaires institutionnels qui se sont déroulées les 1^{er} février et 20 mars 2019,

Considérant les cinq réunions thématiques qui se sont déroulées les 20 et 22 mars 2019,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou (CADEMA), le bureau communautaire a souhaité l'élaboration d'un Projet de Territoire.

Il s'agit d'organiser l'action communautaire en fonction des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Ce document permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt général.

CONTENU

Le projet de territoire est une feuille de route qui détermine les enjeux d'aujourd'hui et de demain et décide des chantiers prioritaires que la CADEMA doit conduire dans les prochaines années.

Les élus communautaires ont souhaité mener cette réflexion avec une démarche participative et prospective pour définir les axes de développement pour le territoire.

Pour parvenir à l'écriture de ce projet de territoire, les élus de la CADEMA ont privilégié le dialogue avec les conseillers municipaux, les élus communautaires, le Département, les services de l'Etat, les EPCI voisins, les institutions partenaires de la CADEMA, les associations et les habitants et ont travaillé en ateliers et groupes de travail.

Ce projet de territoire se décline par un plan d'actions, véritable feuille de route opérationnelle de la CADEMA pour la période 2019-2025.

Quatre orientations stratégiques du projet de territoire ont été définies au cours de ces concertations :

- **Orientation n°1** : conforter l'agglomération dans son rôle de capitale économique de Mayotte en s'appuyant et en développant les potentialités du territoire ;
- **Orientation n°2** : définir avec les communes et les partenaires du territoire, une stratégie d'aménagement équilibrée intégrant les politiques de l'habitat et de la mobilité,
- **Orientation n°3** : engager une politique environnementale exemplaire pour préserver le cadre de vie et protéger la biodiversité,
- **Orientation n°4** : mieux faire connaître les services de l'agglomération et renforcer la citoyenneté intercommunale.

Ces orientations sont déclinées en 14 objectifs opérationnels eux-mêmes faisant l'objet de 47 fiches d'actions.



Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 - D'Approuver le projet de territoire de la CADEMA pour les années 2019-2025, tel rapporté en annexe, sachant que ce document fera l'objet d'une évaluation régulière ;

Article 2 - D'autoriser le Président ou, en son absence, le 1^{er} Vice-président à signer tout document relatif à l'objet de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 25 mai 2019

Le Président

Le Président de
la CADEMA
Mohamed MAJANI
Maire de Mamoudzou

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "CADEMA (MAYOTTE)" at the bottom, separated by two stars. The center of the stamp features the coat of arms of Mayotte. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 03 JUIN 2019
D.R.C.L

A rectangular stamp in blue ink. At the top, it reads "PREFECTURE DE MAYOTTE". Below this, there is a smaller rectangular box containing the date "03 JUIN 2019". At the bottom of the stamp, it reads "D.R.C.L".

